

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2025-07-31-2d

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ et le 31 JUILLET

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT (arrivée à 18H40), Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU.

Procurations :

*Jean-Luc PRADES donne procuration à Muriel PRADES,
Isabelle E SILVA PENDRELICO donne procuration à Sandrine MAZARS,
Carl COIGNARD donne procuration à Carole MAUREL,
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne procuration à Bernard SAUCEROTTE,
Jean-Luc LENOIR donne procuration à Pascal VIVIANI,
Yvon MARTIN donne procuration à Elisabeth CERNEAU.*

Objet : ALSH – Tarif séjour Sainte Enimie du 04 au 09 aout 2025

Dans le cadre de son projet pédagogique dont l'ambition est de favoriser pour tous les enfants l'accès aux loisirs, à la culture, aux sports et à la découverte de l'autre, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Nelson Mandela organise un séjour du 4 au 09 aout 2025 pour les enfants âgés de 9-10 ans.

Ce séjour à dominante sportive se déroulera au Centre d'Activités de Pleine Nature de Sainte Enimie au cœur des gorges du Tarn. Durant six jours, les enfants pourront découvrir la vie en collectivité et développer leur autonomie, leur confiance en eux et leur capacité à vivre ensemble. Ils participeront à des activités comme le canoé, l'escalade en falaise ou encore le tir à l'arc.

Le coût réel du séjour (hors encadrement) s'élève à 386,00 € par enfant.

Le tarif modulé selon le quotient familial est fixé selon la grille tarifaire ci-dessous :

Les
feront par

SEJOUR SAINTE ENIMIE DU 04/08/2025 AU 09/08/2025	
Quotient familial	Tarif
Moins de 800 € (plancher)	177,00 €
De 801€ à 1300 €	190,00 €
Plus de 1301 € (plancher)	203,00 €

règlements se

l'intermédiaire de la régie de recettes Famille.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de fixer le tarif du séjour organisé du 4 au 9 août 2025,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la grille tarifaire afférente.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

**Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS**

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 07/08/2025

Publié le : 07/08/2025